

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH



Commune
d'ALSTING

* Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
= 03 87 99 21 85
- contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 13/2024

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison du « Tournoi U13 », organisé par l'USAS, le samedi 22 juin 2024 au stade d'Alsting, la circulation sera réglementée comme suit :

Article 2 - Le samedi 22 juin prochain, de 8h00 à 19h00, la circulation se fera dans le sens de circulation suivant :

- Rue de l'Ecole dans le sens de l'immeuble n°1 à l'immeuble n°21
- Rue du Stade dans le sens de l'immeuble n° 40 à l'immeuble n° 4
- Rue de la Vallée dans le sens de l'immeuble n° 34 à l'immeuble n°1

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 27 mai 2024

Le Maire :

HEHN Jean-Claude

